

DÉCISION D'APPROBATION DE MODÈLES

n° 89.1.09.392.8.0 du 29 août 1989

**Compteurs d'énergie thermique SCHLUMBERGER-INDUSTRIES
modèles CF 20, CF 21, CF 22, CF 30, CF 201, CF 202, CF 203, et CF 2 E
avec mesureurs WSC et WST**

La présente décision d'approbation est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs d'énergie thermique.

Demandeur :

SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, 12, place des États-Unis, BP 422, 92541 Montrouge Cedex.

Objet :

La présente décision complète les décisions n° 78.1.01.392.3.3 du 17 avril 1978 (1), n° 81.1.01.392.1.3 du 26 janvier 1981 (2), n° 79.1.01.392.1.3 du 2 avril 1979 (3), n° 87.1.03.392.3.0 du 16 mars 1987 (4) et n° 87.1.04.392.1.0 du 15 avril 1987 (5).

Caractéristiques :

Les compteurs d'énergie thermique SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, modèles CF 20, CF 21, CF 22, CF 30, CF 201, CF 202, CF 203 et CF 2 E, peuvent être équipés des mesureurs types WSC 50, WSC 65, WSC 80, WSC 50, WST 65 et WST 80.

Les mesureurs des types WSC et WST, sont identiques. La seule différence entre les mesureurs des types WSC et WST concerne le totalisateur pour indiquer le volume :

- les mesureurs type WSC possèdent un totalisateur électromécanique pour indiquer le volume : l'unité de chiffration du volume est égale à 0,01 m³ et la portée de l'indicateur de volume est égale à 999,999 m³.
- les mesureurs type WST ne possèdent pas de totalisateur pour indiquer le volume.

Les caractéristiques métrologiques des compteurs d'énergie thermique SCHLUMBERGER-INDUSTRIES modèles CF 20, CF 21, CF 30, CF 201, CF 202, CF 203 et CF 2 E deviennent, selon le mesureur utilisé :

MODÈLE	CF 20			CF 21		
	1	1	1	1	1	1
Classe de précision	1	1	1	1	1	1
Puissance maximale (kW)	1 026	2 052	2 052	171	342	342
Puissance minimale (kW)	41	54,7	68,4	6,8	9,1	11,4
<i>Mesureur :</i>						
Type	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80
Diamètre nominal (mm)	50	65	80	50	65	80
Débit maximal (m ³ /h)	15	30	30	15	30	30
Débit minimal (l/h)	600	800	1 000	600	800	1 000
Température maximale (°C)	110	110	110	110	110	110
Impulsion de volume (1)	25	25	25	25	25	25

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1978, page 328.
 (2) *Revue de Métrologie*, janvier 1981, page 107.
 (3) *Revue de Métrologie*, avril 1979, page 206.
 (4) *Revue de Métrologie*, avril 1987, page 347.
 (5) *Revue de Métrologie*, avril 1987, page 439.

<i>MODÈLE</i>	<i>CF 22</i>			<i>CF 30</i>		
Classe de précision	1	1	1	1	1	1
Puissance maximale (kW)	261	522	522	2 016	4 032	4 032
Puissance minimale (kW)	10,4	13,9	17,4	80,6	107,6	134,4

Mesureur :

Type	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80
Diamètre nominal (mm)	50	65	80	50	65	80
Débit maximal (m ³ /h)	15	30	30	15	30	30
Débit minimal (l/h)	600	800	1 000	600	800	1 000
Température maximale (°C)	110	110	110	110	110	110
Impulsion de volume (1)	25	25	25	25	25	25

<i>MODÈLE</i>	<i>CF 201</i>			<i>CF 202</i>		
---------------	---------------	--	--	---------------	--	--

Classe de précision	1	1	1	1	1	1
Puissance maximale (kW)	1 392	2 784	2 784	348	696	696
Puissance minimale (kW)	17,4	34,8	34,8	13,9	18,6	23,2

Mesureur :

Type	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80
Diamètre nominal (mm)	50	65	80	50	65	80
Débit maximal (m ³ /h)	15	30	30	15	30	30
Débit minimal (l/h)	600	800	1 000	600	800	1 000
Température maximale (°C)	110	110	110	110	110	110
Impulsion de volume (1)	25	25	25	25	25	25

<i>MODÈLE</i>	<i>CF 203</i>			<i>CF 2 E</i>		
---------------	---------------	--	--	---------------	--	--

Classe de précision	1	1	1	1	1	1
Puissance maximale (kW)	3 132	6 264	6 264	696	1 392	1 392
Puissance minimale (kW)	52,2	104,4	104,4	27,8	37,1	46,4

Mesureur :

Type	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80	WSC 50 WST 50	WSC 65 WST 65	WSC 80 WST 80
Diamètre nominal (mm)	50	65	80	50	65	80
Débit maximal (m ³ /h)	15	30	30	15	30	30
Débit minimal (l/h)	600	800	1 000	600	800	1 000
Température maximale (°C)	110	110	110	110	110	110
Impulsion de volume (1)	25	25	25	25	25	25

Les autres caractéristiques des compteurs d'énergie thermique SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, modèles CF 20, CF 21, CF 22, CF 30, CF 201, CF 202, CF 203 et CF 2 E avec mesureurs types WSC et WST, restent identiques à celles des modèles objets des décisions précitées.

Inscriptions réglementaires :

Les numéros d'approbation de modèle figurant sur la plaque signalétique des instruments concernés par la présente décision, sont identiques à ceux fixés par les décisions précitées.

Conditions particulières de vérification :

Les mesureurs sont vérifiés à l'eau froide, en respectant les erreurs maximales tolérées suivantes :

WSC 50 et WST 50 :

de 600 l/h à 2,5 m ³ /h	— 3 % E + 7 %.
de 2,5 m ³ /h à 15 m ³ /h	0 E + 4 %.

WSC 65 et WST 65 :

de 800 l/h à 5 m ³ /h	— 5 % E + 5 %.
de 5 m ³ /h à 30 m ³ /h	— 2 % E + 2 %.

WSC 80 et WST 80 :

de 1 m ³ /h à 5 m ³ /h	— 5 % E + 5 %.
de 5 m ³ /h à 30 m ³ /h	— 2 % E + 2 %.

Les intégrateurs et les sondes sont vérifiés conformément aux décisions précitées.

Dépôt de modèle :

Les plans ont été déposés à la direction régionale de l'industrie et de la recherche Bourgogne et à la sous-direction de la métrologie à Paris.

Validité :

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'industrie :
L'Ingénieur général des Mines,
A.C. LACOSTE.
